

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010
27 ET 28 JUILLET**

QUESTION ORALE DEPOSEE

PAR Mme Nadine NIVAGGIONI

- GROUPE « FEMU A CORSICA » -

OBJET : Centrale Thermique de Lucciana

Monsieur le Président,

Le Plan énergétique adopté en novembre 2005 comme la P.P.I 2006 ne mentionnent en aucun point l'option fioul lourd pour l'alimentation des deux centrales thermiques à renouveler.

Le 14 novembre 2009 l'Assemblée de Corse à la quasi-unanimité a adopté une motion qui énonce que le renouvellement de la Centrale de Lucciana pour une puissance de 120 MW prévoit, dès sa mise en service, son alimentation au fioul léger... et qui demande « ... l'abandon définitif de toute construction de centrale au fioul lourd... ».

La commune de Lucciana a réclamé dans une délibération en date du 11 mai 2010. je cite l'extrait : « le Conseil Municipal demande à l'E.D.F – P.E.I de prévoir le fonctionnement des moteurs de la nouvelle centrale au fioul léger dans l'attente du gaz naturel ».

Je vous rappellerai simplement les préconisations du Grenelle de l'Environnement et du Plan Climat ainsi que la catastrophe du Golfe du Mexique qui entraîne la remise en cause des forages off-shore et aussi la découverte de gaz dans les couches de schistes en moindre profondeur aux Etats –Unis et en Europe (y compris en France)

qui rendra ce combustible bien plus rentable encore que le fioul lourd dans les très prochaines années.

Par ailleurs, le groupe Femu A Corsica s'élève fortement contre l'attitude du responsable d'E.D.F – P.E.I en Corse, Monsieur Lebeau, qui le 29 juin dernier, devant les membres du Collectif Régional « Non aux centrales au fioul lourd », s'est permis de désavouer avec un grand mépris, les institutions de la Corse, en évoquant la délibération du 14 novembre 2009 ; Ce qui aurait du faire réagir notre Assemblée et votre Exécutif, garants de nos institutions.

Pour notre part, nous voulons vous réaffirmer la seule alternative possible au débat que vous ne parvenez pas à trancher :

1°/ La seule décision acceptable pour la future centrale de Lucciana est l'installation directe des moteurs conçus pour fonctionner au gaz naturel, et au fioul léger en attente de la réalisation de la connexion de la Corse au gaz naturel.

Cette solution -à savoir l'autorisation par arrêté préfectoral de l'installation de 7 moteurs MAN 51/60, et non de 7 moteurs MAN 48/60 conçus pour fonctionner au fioul lourd- est la seule décision qui soit compatible avec une véritable volonté de réalisation d'un parc de production électrique thermique fonctionnant au gaz en Corse.

Cette solution permet de faire face à tous les aléas envisageables en matière d'approvisionnement électrique de la Corse. Le chantage à la coupure, régulièrement agité par EDF, et par son relais de la DRIRE, est donc totalement mensongé.

Les Corses peuvent donc, en toute sécurité pour leur approvisionnement, être dotés d'un parc de production électrique conçu pour fonctionner au gaz, et cela dès la construction de la centrale de Lucciana. Par contre, si la future centrale de Lucciana est autorisée avec des moteurs conçus pour fonctionner au fioul lourd, elle restera au fioul lourd, et l'opportunité de raccordement de la Corse au Galsi disparaîtra d'elle-même, puisque 50% des débouchés possibles du gaz seront hypothéqués par ce choix. En conséquence, le fioul lourd sera alors le choix retenu aussi pour la région ajaccienne. La Corse sera ainsi la seule région d'Europe à continuer à produire de l'électricité avec un combustible condamné partout pour ses conséquences désastreuses pour la santé publique.

2°/ Nous tenons donc à vous prévenir : si, avec votre accord tacite, l'administration passe une nouvelle fois outre les intérêts de la Corse, pour privilégier encore et toujours ceux d'EDF, Etat dans l'Etat, nous serons amenés à multiplier nos initiatives pour en empêcher la réalisation.

Nous saisissons bien sûr les tribunaux, avec le concours d'avocats de poids, aux côtés du Collectif régional contre le fioul lourd.

Il en sera de même avec la Commission Européenne que les eurodéputés Michèle Rivasi et François Alfonsi ont saisi, et qui est sensibilisée au statut totalement dérogatoire d'EDF en Corse, qui, malgré cela, s'acharne dans des choix économiques antagonistes avec les intérêts de la Corse. Cette question là aussi ira à son terme, sans concession aucune.

Enfin, la mobilisation reprendra de plus belle pour s'opposer à ce chantier.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous vous posons les questions suivantes et réclamons des réponses claires :

- Etes-vous prêt à exiger avec nous que la centrale de Lucciana soit équipée en moteurs au gaz, c'est à dire de type 51/60, sachant pertinemment que ce choix est le meilleur pour garantir le fonctionnement, au gaz, de la future centrale, sans que cela ne gêne en rien sa livraison dans les délais prévus ?

- Etes-vous prêt à réclamer que soit diligentée immédiatement une enquête publique pour le stockage au fioul léger sur le site de Lucciana, permettant un démarrage au fioul léger dans l'attente de l'arrivée du gaz ?

- Etes-vous prêt à faire respecter sans plus attendre la demande quasi unanime de l'Assemblée de Corse dans sa motion du 14 novembre 2009 ?